La Lettre de Défense et République

22 Septembre 2012, N°42

« Ce sont les hommes, et non les pierres, qui font la force des remparts de la cité »

EDITORIAL

Les armées sont-elles en danger?

22 septembre, date bicentenaire de l'an 1 de la République, la question mérite d'être posée. Outre la crise économique qui peut mettre la patrie en danger - le mot patriotisme a été souvent employé ces dernières semaines - la crise militaire est bien présente et les armées qui ont largement contribué à sauver la République en 1792 sont en danger. Après quatre ans de RGPP et de réduction des forces, une attaque discrète a été menée contre le processus d'avancement.

Oui, les armées ont beaucoup de cadres mais rappelons d'abord que c'est le résultat: de la faiblesse des soldes des décennies précédentes qui poussait à faire passer au grade supérieur; de l'abandon des limites d'âge qui, une fois l'âge atteint et le non-passage au grade supérieur, contraignait autrefois à quitter l'institution militaire; de la réforme des retraites repoussant de deux ans le retour à la vie civile; d'une armée professionnelle; de réformes sans fin déstabilisant en permanence la gestion des ressources humaines.

Le blocage de l'avancement malgré les explications du ministre de la défense a instillé le doute sur la confiance à porter à l'exécutif. Je pourrai même évoquer un sentiment de discrimination devant un processus peu respectueux des militaires (une annexe dans une lettre de cadrage) alors que les fonctionnaires et les gendarmes ne sont pas concernés.

Alors mépris, discrimination, bientôt stigmatisation des militaires « trop bien payés » ? A quand un audit des traitements de la fonction publique en y incluant les primes, du ratio entre cadres et non-cadres dans la fonction publique ? Oui, les armées sont en danger comme en témoigne l'indifférence générale.

Le président

0					
50	m	m	21	11	ρ

1	Le retour des héros ?	1
	Les coups de cœur !	3
	Bravo à nos sportifs militaires aux jeux olympiques de Londres	.3
	Les pigeons de retour	.3
	Une intervention d'urgence	.3
4	Les coups de gueule !	
Ī	Image de la France et Eurosatory	.3
	Blocage de l'avancement dans les armées	.3
	Perte d'un poste de responsabilité militaire, faut il en rire ou en	ı
	pleurer?	4
1	Brèves	4
	Budget en hausse pour les études DAS	4
	CSRM	4
	Sur le Web	4
(Questions parlementaires : carte du combattant, Israël, OTAN	
	Question écrite n°12 publiée au JO le 03/07/2012	4
	Réponse du ministère parue au JO le 14/08/2012	4
	Question écrite n°328 publiée au [O le 03/07/2012	
	Réponse du ministère parue au JO le 14/08/2012	
	Question écrite n°86 publiée au [O le 03/07/2012	
	Réponse du ministère parue au JO le 14/08/2012	
1	1	

Le retour des héros?

Le héros est l'objet d'une construction, le produit d'un discours, d'une « héroïsation », qui révèle, à travers des actes exceptionnels, les valeurs d'une civilisation. Dans des sociétés anciennes où la guerre était un état fréquent, voire normal, le héros guerrier incarnait l'excellence.



Thésée est l'un des grands héros de la Grèce antique. Sa légende est étroitement liée à l'histoire de la cité d'Athènes dont il aurait été le roi.

Les héros d'aujourd'hui ne sont plus les demi-dieux des épopées antiques. Mais leurs qualités exceptionnelles sont utiles à leurs admirateurs qui les prennent pour modèles. Ces héros aux visages multiples se vulgarisent et reflètent nos valeurs actuelles. Souvent, ses qualités se révèlent dans l'épreuve. Les héros mythologiques combattent monstres et dragons. Leurs descendants surmontent des obstacles divers avant d'être victorieux: des ennemis puissants sur le champ de bataille, une redoutable équipe adverse dans le monde sportif, une naissance et une éducation peu propices à la réussite sociale.

Enfin, les héros sont auréolés de gloire. Reconnus pour leurs qualités et leurs actions exceptionnelles, ils sont applaudis de tous. Ils suscitent l'admiration. Leurs exploits sont magnifiés et parfois exagérés. Les guerres fabriquent parfois des héros pour stimuler l'ardeur au combat, pour porter la flamme de l'honneur et de la justice. La mémoire des héros se retransmet au sein de la mémoire collective d'une nation.

Nous avons besoin de héros pour oublier notre propre environnement, libérer notre imaginaire et croire en l'avenir. Les médias les affichent aujourd'hui, prolongeant ainsi la tradition de l'épopée homérique. Le héros est un modèle pour ses semblables. Il cristallise les valeurs du groupe auquel il appartient. Ceux qui l'applaudit ou l'admire s'identifient à lui créant ainsi une dynamique où ils se réunissent.

Cet été, les médias ont annoncé le « retour des héros », nous parlons bien entendu des jeux olympiques, qui sont rentrés au pays après avoir vécu des épreuves surmontées victorieusement grâce à leur foi, force et vigueur. Après un combat inégal face à des adversaires supérieur en nombre et parfois en qualité, une élite parmi nos jeunes engagés sont enfin rentrés avec les honneurs qui leur sont dus. L'adversaire était bien entraîné depuis longue date et il connaissait nos techniques de manœuvre. Dans des affrontements successifs, plusieurs Français se sont fait déborder puis absorber pour finalement disparaître. Ceux-là n'ont pas été qualifiés de héros puisqu'ils ont disparu à jamais.

En revanche, ceux qui sont revenus bardés de médailles ont été accueillis sur les Champs Elysées par des milliers de Français brandissant des drapeaux tricolores. Une Nation autour de son drapeau! En France, c'est un moment exceptionnel. La descente des Champs-Élysées a pris plus d'une demi-heure, en raison de la densité de la foule, qui attendait parfois depuis des heures. Le Chef des Armées en sa qualité de Président de la République, invita tous ces héros à l'Elysée. Sur le site de la Présidence de la République, les communiqués n'arrêtent pas de féliciter ces Français qui sont la fierté de la Nation. Autant dire que le souffle des Jeux Olympiques n'est pas près de retomber. Les médias mettront tout en œuvre pour rappeler encore un temps, que nos jeunes athlètes et leurs sponsors ont fait vibrer la France.



Et puis, dans très peu de temps, ces héros d'un été seront vite oubliés car notre société le veut ainsi, jouant sur les opportunités du moment. Notre société moderne tient à fabriquer des héros éphémères. Celui qui est vu à la télévision devient quelqu'un reconnu par les autres pour une gloire qu'il partage. Une démystification du héros devenu éphémère et un citoyen comme les autres, qui véhicule des valeurs positives égales entre les individus, mais dont les portées sont limitées et issues des valeurs actuelles. Une combinaison à l'image de notre société que les humanistes ont quelques difficultés à situer. Ces héros sont ceux du jour.

Restent les héros ignorés qui témoignent de qualités remarquables de dévouement pour la collectivité et qui sont dans l'anonymat. La société recèle de vrais héros et l'institution militaire n'est pas en reste. Celui qui passe une nuit à monter la garde sur un poste de combat ou devant une caserne en France, celui qui soigne des blessés à la frontière syrienne, celui qui porte l'uniforme par amour de la France ne serait-il pas un héros? Pourtant nos militaires continuent par vents et marées d'être eux-mêmes, de véhiculer des valeurs inébranlables. Leur capacité d'adaptation témoigne que l'être humain peut affronter le pire et ressortir la tête haute de situations dramatiques où la sueur est mêlée au sang versé.

Et que dire des familles des militaires ? Au Canada, un média va jusqu'à qualifier les familles de militaires, de « héros de l'ombre ». Ainsi Radio Canada rappelle leur rôle : « Alors que les militaires se battent sur la ligne de feu, leurs familles jouent un rôle plus effacé mais souvent essentiel de soutien moral. Le déclenchement d'un conflit a parfois des conséquences inattendues, voire heureuses : c'est le cas notamment des épouses de guerre. Plus souvent toutefois, guerre et famille ne font pas bon ménage, et des situations difficiles sont vécues par les conjointes et les enfants de militaires : absences répétées, isolement, deuil... »

Mais les médias français ont peut-être raison de ne pas voir chez nos militaires des héros dans notre société moderne. Finalement les vrais héros ne seraient pas ceux qui reviennent en France avec des médailles sous le feu des projecteurs. De toute façon, au contraire des Anglo-saxons, nous ne savons pas communiquer sur les actes de bravoure et de courage qui feraient de nos soldats des héros. Fausse modestie ou volonté de ne pas mettre l'armée en avant dans une société sinistrée ?

Il faudrait peut-être alors rechercher les vrais héros parmi ceux que l'on n'entend plus, ceux qui ont tout donné à la France et qui n'ont rien reçu en échange, si ce n'est que d'inscrire bien involontairement leur nom dans une page d'histoire de notre pays. Les 19 000 disparus d'Indochine dont une grande partie décédée dans les camps vietminh (70% des 10 000 prisonniers de Dien Phu quatre Bien en http://www.anapi.asso.fr/), les parachutistes tués par des Palestiniens en avril 1978, les 88 soldats d'Afghanistan, pour ne citer qu'eux, et tous ceux dont on n'a jamais parlé. La liste est longue provenant de tous les engagements de la France sur les cinq continents, et ce sont ces serviteurs de la France qui sont très certainement les vrais héros au-delà de toute médiatisation hystérique. Le dernier héros est rentré en France début août. Il participait à une opération de sécurisation à proximité d'un village perdu en Afghanistan. Il n'a pas déplacé les foules à son arrivée en France mais il était un véritable héros, de ceux qui ont fait la France et qui portent toujours ses valeurs.

« Puis quelque fois la baraka les abandonne et ils sont fauchés. C'est vrai...mais c'est grandiose aussi. On s'élève au-dessus de la pauvre vie de tous les jours ; on se dit que ce qu'on fait est grand ».

La rédaction

Les coups de cœur!

Bravo à nos sportifs militaires aux jeux olympiques de Londres

Trente-quatre sportifs de haut niveau de la Défense (dont 15 gendarmes, 15 soldats de l'armée de terre et 4 marins) et 5 handisportifs ont représenté la France et le ministère de la défense aux Jeux olympiques de Londres. Ils ont décroché 7 des 34 médailles remportées par la France lors des Jeux olympiques du 27 juillet au 12 août :

- VTT, l'or pour Julie Bresset
- Voile: le bronze pour Jonathan Lobert
- Natation, l'or pour Florent Manaudou
- Cyclisme, l'argent pour Mickaël d'Almeida
- Canoe-kayak, l'or pour Emilie Fer
- Judo, le bronze pour Audrey Tcheuméo
- Natation, l'or pour Alain Bernard

Les pigeons de retour

Dans une question écrite, le député Jean-Pierre Decool plaide pour le retour de la colombophilie militaire. Il souligne « l'utilité du pigeon voyageur en cas de conflit armé ».

En 2011, l'armée chinoise a décidé de « recruter » et d'entraîner 10 000 pigeons voyageurs, en plus des 200 déjà existants. En effet, en cas de conflit armé,

une panne généralisée sur les réseaux de communication pourrait survenir. Dès lors, le pigeon voyageur resterait un des seuls outils de communication capable de transporter des messages. Cela fait réfléchir.

Une intervention d'urgence

Le 16 août 2012, la 9ème antenne chirurgicale aérotransportable (ACA) déployée au sein de la force Épervier a pris en charge un ressortissant français sur la base de Kosseï de N'Djamena. Victime de plusieurs arrêts cardiaques, l'homme a été stabilisé par l'équipe médicale militaire.

Ancien infirmier de la Légion Etrangère ayant servi au profit de la force Epervier, celui qui avait appelé au secours connaissait les capacités sanitaires et humanitaires des armées. Son expérience avec la Force lui ont permis de faire appel sans tarder aux militaires d'Epervier.

Les coups de gueule!

Image de la France et Eurosatory

Le Salon de l'armement Eurosatory s'est déroulé en juin 2012, à Villepinte, près de Paris. 1 400 exposants venus de 53 pays s'étaient donné rendezvous. Si les industriels français doivent se tourner vers de nouveaux marchés, certains d'entre eux utilisent toujours des militaires d'active pour effectuer leurs démonstrations dynamiques. Des conventions sont bien établies avec le Ministère de la Défense pour prendre en charge l'alimentation mais pas leur temps de présence sur les stands. Estce d'ailleurs leur place? En outre, toutes les entreprises de défense ne bénéficieraient pas du même soutien en militaires. Que dire en plus lorsque des militaires français posent pour un photographe devant un engin militaire étranger? Ce qui a été le cas lors de ce salon. L'Armée française faisant de la publicité au profit des concurrents étrangers!

Blocage de l'avancement dans les armées

Jean Guisnel du Point a dévoilé l'action engagée par le gouvernement sur le blocage de l'avancement des cadres des armées. Autant un blocage de l'avancement, et donc de la masse salariale, appliqué à l'ensemble des agents de l'Etat aurait été acceptable et compréhensible temporairement, autant ce ciblage discriminant et inéquitable contre ceux qui ne peuvent exprimer leur opposition à cette décision peut paraître scandaleux. Cela ne

peut que conduire à terme vers la mise en place d'un syndicat professionnel.

Perte d'un poste de responsabilité militaire, faut il en rire ou en pleurer?.

Les administrateurs civils ont gagné un nouveau poste et les armées ont perdu un poste de général à la tête de la direction du service national.

Brèves

Budget en hausse pour les études DAS

Comme chaque année, la DAS a réuni les principaux think tanks, instituts de recherche, fondations, laboratoires universitaires, cercles de réflexion pour évoquer, devant une cinquantaine de personnes, l'état des lieux des études livrables au profit du ministère de la Défense. S'y confirme, entre autres, l'intérêt déterminant du ministère de la Défense pour les éléments politiques et stratégiques (EPS), notamment ses principaux utilisateurs que sont la DRM, l'IRSEM, l'OED ou le CICDE. Le montant de l'exercice, incluant les séminaires de restitution et leurs publications, pour cette année, avoisine les 2,41 millions d'euros, chiffre en hausse par rapport à 2011. S'y confirme aussi la tendance en cours depuis quelques années visant la recherche de nouveaux partenaires académiques, qui viendrait compléter celle trustée par les quatre principaux acteurs du secteur des études stratégiques (IFRI, IRIS, FRS et CERI). (...) Enfin, la création d'observatoires dédiés (nucléaire, prolifération, politiques comparées de dissuasion, cyberdéfense, sécurité dans la zone sahélo-saharienne, Maghreb post-"Printemps arabe", politique étrangère néoottomane de la Turquie...) est également devenue un nouvel axe d'effort (950 000 euros lui ont été consacrés en 2012) sur lequel devrait se pencher de nouveaux acteurs.

> Source TTU n°855 www.TTU.fr

CSRM

Le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) étudie la possibilité de ne plus faire noter les réservistes ayant effectué moins de dix jours d'activité dans l'année. Une mesure annoncée comme étant de bonne gestion, mais qui, dans les faits, s'apparente à une véritable « loi de dégagement » des réservistes issus de la société civile au profit des anciens d'active. (...)

Source TTU n°855

Sur le Web

Un hommage fort aux soldats néo-zélandais tués au combat, à voir jusqu'au bout, y compris dans sa partie silencieuse :

http://www.youtube.com/watch?v=xI6TRTBZU MM&feature=player_embedded

Un nouveau site militaire plutôt critique: Secret Defiance (http://secretdefiance.hautetfort.com/)

Historique notamment de l'implication des armées sur le territoire national :

http://lavoiedelepee.blogspot.fr/2012/09/crisemilitaire.html

Questions parlementaires : carte du combattant, Israël, OTAN

Question écrite n°12 publiée au JO le 03/07/2012

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense sur les conditions d'attributions de la carte du combattant. Il lui demande son avis sur la revendication de l'Union nationale des combattants d'attribution de la carte du combattant pour les militaires français ayant participé à la guerre d'Algérie entre le 31 octobre 1954 et le 1er juillet 1964.

Réponse du ministère parue au JO le 14/08/2012

Aux termes des articles L. 253 bis et R. 224 D du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG), ont vocation à la qualité de combattant les militaires et les civils de nationalité française ayant participé à la guerre d'Algérie entre le 31 octobre 1954 et le 2 juillet 1962, date d'indépendance de l'Algérie et ayant servi pendant 90 jours en unité combattante ou pris part à 9 actions de feu ou de combat collectives, ou à 5 actions de feu ou de combat individuelles.

Sont toutefois exonérés de ces conditions les militaires qui ont été évacués pour blessure reçue ou maladie contractée en unité combattante, ainsi que ceux qui ont reçu une blessure assimilée à une blessure de guerre. En outre, les dispositions de l'article 123 de la loi de finances pour 2004 permettent, depuis le 1^{er} juillet 2004, de reconnaître la qualité de combattant aux militaires dès lors qu'ils totalisent 4 mois de présence sur les territoires concernés, sans obligation d'avoir appartenu à une unité combattante.

Plusieurs parlementaires et associations d'anciens combattants ont demandé à ce que la carte du combattant puisse être attribuée aux militaires français présents en Algérie jusqu'au 1^{er} juillet 1964. L'étude de cette demande doit s'opérer dans un cadre où l'État, comme le monde combattant, veille impérativement à conserver à la carte du combattant la valeur qui était la sienne lors de sa création au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Par ailleurs, il est rappelé que les militaires présents en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 bénéficient d'ores et déjà d'une reconnaissance particulière. Conformément aux dispositions de l'article D. 266-1 du CPMIVG, ils peuvent en effet, sous réserve de justifier des conditions requises, solliciter le titre de reconnaissance de la Nation qui leur ouvre droit au port de la médaille de reconnaissance de la Nation, à la souscription d'une rente mutualiste et les rend ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Question écrite n°328 publiée au JO le 03/07/2012

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le Premier ministre sur la nécessité de stopper immédiatement toute coopération militaire avec Israël. « Responsable de la défense nationale », selon la lettre de la Constitution, il lui revient de mettre un terme à toute coopération en matière militaire avec un État qui viole le droit humanitaire et international depuis de nombreuses années et qui bafoue le droit de la guerre.

Réponse du ministère parue au JO le 14/08/2012

La France est résolument engagée en faveur de l'application du droit international et appelle régulièrement les autorités israéliennes à respecter les droits des Palestiniens en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et dans la Bande de Gaza. Elle a toujours manifesté son attachement à la IVème convention de Genève, qui interdit la création de faits accomplis en temps d'occupation et qui s'applique dans les Territoires palestiniens, et déplore le refus d'Israël de se plier à ses obligations internationales.

Pour autant, la France est engagée en faveur de la sécurité d'Israël. Elle attache une grande importance à la coopération avec Israël dans tous les domaines, coopération qui est bénéfique aux deux parties. La coopération dans le domaine militaire est toutefois strictement encadrée afin d'être cohérente avec les principes politiques qu'elle défend dans la région. Elle prend également en

compte le fait qu'Israël n'a pas souscrit à plusieurs conventions relatives à la prolifération.

S'agissant plus particulièrement du contrôle des exportations françaises d'armements, celui-ci est soumis à des normes législatives et réglementaires particulièrement rigoureuses, qui prennent en compte les impératifs nationaux de souveraineté et de sécurité, ainsi que l'ensemble des engagements internationaux et européens en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de nonprolifération. Dans le cadre européen, il convient de rappeler l'existence de la position commune 2008/944/PESC, adoptée le 8 décembre 2008 durant la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, qui définit des règles communes et juridiquement contraignantes de contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires, en remplacement de l'ancien Code de conduite européen.

Question écrite n°86 publiée au JO le 03/07/2012

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense sur le niveau de confidentialité des transmissions des forces françaises sur les différents théâtres d'opérations. Il lui demande si l'on peut-on communiquer en toute confidentialité entre Français, en dehors de l'OTAN, ou bien si l'écoute se fait à sens unique avec les Américains.ci.

Réponse du ministère parue au JO le 14/08/2012

Les forces françaises participant à une opération militaire conduite par l'OTAN utilisent les réseaux de communication mis en place par cet organisme. Par ailleurs, dans le cadre de chaque opération, notre pays déploie une chaîne de commandement nationale, placée sous les ordres d'un officier français, qui dispose de moyens techniques et matériels permettant de communiquer en toute sécurité lorsque la situation l'exige.

La France est en effet dotée de systèmes d'information et de communication stratégiques et tactiques autonomes dont le degré de confidentialité peut varier, selon les cas, du niveau « diffusion restreinte » au niveau « secret défense ».

Pour s'informer :

www.defense-et-republique.org

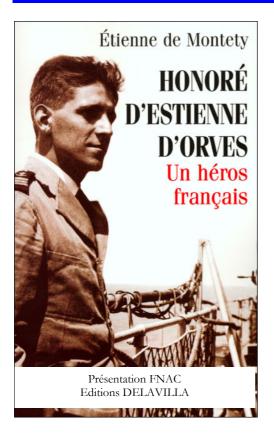
Pour écrire : Roger Annette,

redaction@defense-et-republique.org

Pour nous contacter:

contact@defense-et-republique.org

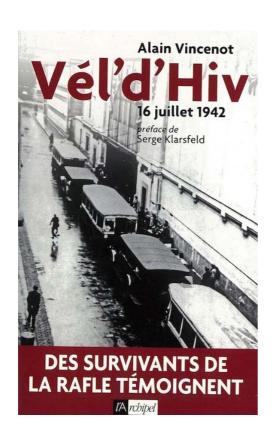
Bibliographie



Le 29 août 1941, **Honoré d'Estienne d'Orves** était fusillé au mont Valérien avec ses deux compagnons de combat.

Le lieutenant de vaisseau d'Estienne d'Orves gagne Londres en septembre et se rallie au général de Gaulle. S'ouvrent alors trois mois d'une carrière météorique où il devient chef du 2e bureau de la France Libre, puis responsable d'un réseau d'espionnage avant d'être arrêté, en janvier 1941, sur dénonciation. Et, tandis que Vichy s'agite pour le faire libérer, que les Allemands hésitent avant de l'exécuter le 29 août 1941, c'est en prison que d'Estienne d'Orves révèle, dans la foi et la méditation, l'ultime facette de sa personnalité et qu'il devient, pour la mémoire nationale, **le héros** " qui croyait au ciel ".

La mort de cet officier patriote et chrétien marquait la fin d'une cohabitation plutôt paisible entre l'armée d'occupation allemande et la population française..



Présentation France Soir 264 pages Editions l'Archipel

L'horreur tient en une date, des chiffres et peu de mots : « Le 16 juillet 1942, 12.884 Juifs dont 5.802 femmes, 4.051 enfants et 3.031 hommes sont arrêtés. Emmenés au Vélodrome d'Hiver, à Drancy, à Beaune-la-Rolande et à Pithiviers, ils seront déportés à partir du 21 juillet. » Quatre lignes dans une chronologie cauchemardesque qui va du 30 janvier 1933 (la nomination d'Adolf Hitler comme chancelier du Reich) au 15 août 1945 (la capitulation du Japon).

son remarquable livre-témoignage(s), Alain Vincenot retrace avec précision ce que furent ces jours de terreur, de larmes et de mort. Il démonte, événement après événement, le terrible engrenage qui aboutira à l'assassinat de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, dont le seul tort est d'avoir été Juifs. Dans le langage odieusement dénaturé de la « solution finale » - entérinée par les dignitaires nazis à Wannsee le 20 janvier 1942 - les Allemands précisent qu'il s'agit de Juifs « apatrides ». La préfecture de police de Paris, elle, préfère parler de « Juifs étrangers ». Le 6 juillet, dix jours avant la tragédie, un des instigateurs nazis de la rafle, le capitaine SS Theodor Dannecker note, satisfait : «il convient de remarquer qu'afin de mettre les choses en mouvement, nous n'avons, jusqu'à présent, parlé que des Juifs apatrides ou étrangers. Dans un second temps, nous nous occuperons également des Juifs français... »